



*Le Directeur départemental de la cohésion sociale, Bertrand RIGOLOTT
Le Directeur adjoint, Christophe BUZZI
l'équipe d'encadrement
et l'ensemble du personnel
vous adressent leurs meilleurs voeux pour l'année 2013*

SOMMAIRE Le retour du plan hiver [page 2](#) / Inauguration de la résidence accueil de Belle Isle en Terre [page 3](#) / Service Civique Formation des tuteurs dans les Côtes d'Armor [page 4](#) / Le Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) [page 5](#) / Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité [page 6](#), / Label régional « Sport handicaps Bretagne » [page 6](#) / Concours régional de clips sur la thématique des incivilités «La jouer loyal, c'est pas si bête !» [page 7](#) / Educateurs sportifs et carte professionnelle [page 7](#) / Bretagne : le Diagnostic Territorial Approfondi en matière de sport [page 8](#) / Formation « des livres pour se rencontrer » proposée par la DDCS [page 8](#) / Bilan de la rencontre départementale des professionnels de l'animation-jeunesse du 27 novembre 2012. [page 9](#) / Bilan de la soirée sur l'engagement bénévole [page 9](#) / Les tuteurs familiaux : on en a parlé dans le département [page 10](#) / Expérimentation relative à l'Allocation Adultes Handicapés dans les Côtes d'Armor [page 10](#) / Des distinctions honorifiques pour reconnaître l'engagement des bénévoles [page 11](#) / Bilan de la journée accueils de mineurs dans le monde rural [page 11](#) / Brèves [page 12](#)

Le retour du plan hiver....

Concomitamment à la trêve des expulsions locatives, le dispositif hivernal, appelé aussi « plan hiver ou plan grand froid », a démarré le 1er novembre et perdurera jusqu'au 31 mars 2013. Pendant cette période, la mobilisation des acteurs de la lutte contre les exclusions et les capacités d'accueil et d'hébergement à destination des personnes à la rue sont renforcées.

Le plan hiver prévoit des niveaux de mobilisation successifs en fonction de deux critères: les prévisions climatiques/météorologiques locales quotidiennement communiquées par météo France et l'évaluation journalière des disponibilités d'hébergement du dispositif départemental. Selon leurs évolutions, trois niveaux de mobilisation peuvent être déclenchés correspondant à chaque fois et notamment à des capacités d'hébergement supplémentaires.

Ainsi, dans les Côtes d'Armor, 73 places d'hébergement et des nuitées d'hôtel peuvent être mobilisées afin de mettre à l'abri les personnes ou ménages en ayant besoin : sans abri, personnes en situation de rup-

tures familiales et/ou sociales, inscrites dans des parcours d'errance, en situations d'hébergement ou de logement précaire...

En fonction des besoins et de l'évolution des températures, cette capacité initiale peut progressivement être portée à 87 puis 90 places et prévoir si nécessaire l'ouverture de salles type gymnase.

L'accès à l'hébergement des personnes dépourvues de « chez soi » constitue une priorité d'action des services de l'Etat tout au long de l'année. Mais parce que la période hivernale augmente les facteurs de risque et les conséquences sanitaires potentiellement graves notamment chez les personnes fragiles parce que à la rue, ce plan prévoit, sous le pilotage de la DDCS, une mobilisation et une vigilance accrue de tous les acteurs contribuant à ce dispositif (associations, mairies, CCAS...) mais également de tous les citoyens. Ces derniers peuvent aussi signaler toute personne sans abri au moyen du 115, le numéro national d'appel d'urgence gratuit et disponible 24h/24.

Le 115, géré par l'association ADALEA dans le département, est le pivot du dispositif hivernal.

Il a pour vocation d'écouter, d'informer et d'orienter les publics vers une solution d'hébergement adaptée en s'appuyant sur des relais d'hébergement situés au sein des principales villes du département. Il coordonne et anime les acteurs de la veille sociale (associations et institutions) et est un lieu d'observation de la demande sociale.

Mais parce que les personnes à la rue ne se déplacent plus ou ne sollicitent pas ou plus le 115, le SAMU social de la Croix-Rouge Française organise des maraudes à Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan, Lannion et Guingamp qui ont pour objectif de se porter à la rencontre des sans-abri dans un but humanitaire (distribution de boissons chaudes, d'alimentation, de duvets...). Ces équipes de bénévoles se déplacent en soirée, 1 à 2 fois par semaine, voire quotidiennement en cas de conditions climatiques dégradées.

▶ CONTACT

Contact : Jean marie GUEDES Tél : 02 96 62 83 22

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Hebergement-Logement/PLAN-HIVERNAL>
<http://www.adalea.fr/115-Dispositif-de-veille-sociale.html>

Focus : Qui appelle le 115 dans les Côtes d'Armor ?

En 2011, le 115 a reçu plus de 10300 appels, soit en moyenne 860 appels par mois. Parmi ces appels, plus de 3900 concernaient une demande d'hébergement dont 87% ont abouti à une proposition d'hébergement. Le profil type du demandeur costarmoricaïn : un homme seul qui appelle lui-même, situé sur l'agglomération de Saint Brieuc, sans ressource et en situation d'urgence pour rupture familiale ou conjugale depuis moins d'un mois. <http://www.adalea.fr/115-Dispositif-de-veille-sociale.html>

Inauguration de la résidence accueil de Belle Isle en Terre



De gauche à droite : M. Jean-Jacques BIZIEN, président de Côtes d'Armor habitat ; M. Christophe BUZZI, directeur adjoint de la DDCS des Côtes d'Armor; M. Jean DAVID, Maire de Belle Isle en Terre; M. André DUMONT, président de l'ACAP

Le 14 septembre 2012 s'est tenue à Belle Isle en Terre, l'inauguration de la résidence accueil gérée par l'Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection (ACAP). Accueillis par les résidents et par le personnel de la structure, les invités ont pu visiter des locaux adaptés et apprécier un cadre agréable à proximité des commerces et de la vie du centre bourg.

Cette nouvelle structure inaugurée porte à 122 le nombre de pension de famille (terme générique regroupant les résidences accueil et les maisons relais) sur le département des Côtes d'Armor. A l'orée 2013, ce sont 139 places qui seront financées et labellisées.

Initié par le plan « psychiatrie santé mentale 2005-2008 », la création

des résidences accueil, propose une offre de logements adaptés pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ayant un handicap psychique.

Les modalités mises en œuvre portent sur la présence d'un hôte permettant de restaurer du lien social et de faciliter le retour à une vie plus autonome, un accompagnement social et un accompagnement sanitaire par un partenariat avec des équipes de secteur psychiatrique.

L'association ACAP, œuvrant sur le secteur de la protection juridique des majeurs, s'est tout naturellement tournée vers la problématique des publics fragilisés par manque d'accès au logement ou à l'hébergement.

Ainsi, sur le département, l'association représente fin 2012 le principal gestionnaire de pensions de

famille du département avec 46% des places labellisées et installées pour un total de 54 places.

Les pensions de famille bénéficient à ce jour d'une tarification plafond de 16 euros par jour et par place. La dotation régionale actuelle (2012) s'élève à 3 171 538 euros. La part départementale costarmoricaine se monte à 712 480 euros soit 22 % de la dotation régionale pour plus de 26% du total des places régionales.

Par ailleurs, l'association a contractualisé le 4 décembre dernier avec les services de l'Etat pour ses activités du secteur Accueil Hébergement et Insertion dont les pensions de famille font parties. Cette politique vise à développer une gouvernance partagée formalisant une vision pluriannuelle (3 ans) de ses missions. L'intégration des pensions de famille au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est aussi un axe fort à mettre en place dans une perspective départementale de connaissance de l'ensemble des places disponibles du secteur du logement et de l'hébergement dont l'association est partenaire avec l'ensemble des autres gestionnaires de pensions de famille.

Cette inauguration a, entre autre, contribué à faire connaître un dispositif complémentaire à la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques mais aussi à la résidence de s'ouvrir vers l'espace public cassant certains a priori et restaurant un lien social indispensable à un retour à une vie autonome.

► CONTACT

Jean-Marie GUEDES 02.96.62.83.22. jean-marie.guedes@cotes-darmor.gouv.fr

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Protection-juridique-des-majeurs-tutelles-curatelles>
<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Hebergement-Logement>
<http://www.acap22.fr>

Service Civique Formation des tuteurs dans les Côtes d'Armor



L'engagement de service civique est un statut particulier et à part entière, qui se distingue de l'emploi, et qui est positionné entre le salariat et le bénévolat. Le volontaire n'est par régi par le code du travail, ni lié à l'organisme par un lien de subordination.

Si cette particularité fait la richesse et la pertinence du service civique, elle impose un tutorat adapté et spécifique. C'est pourquoi, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor, Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement ont proposé conjointement la première formation de tuteurs le 06 novembre 2012 à la maison des sports de Ploufragan.

Au terme d'un peu plus de deux années de fonctionnement, le Service Civique a démontré son intérêt : plus de 20 000 jeunes engagés au 1er octobre 2012

depuis le début du dispositif, 1134 volontaires en Bretagne et 154 volontaires dans les Côtes d'Armor. Mais il s'agit d'être plus que jamais vigilant sur la qualité de l'accueil proposé aux jeunes.

Aussi la formation organisée avait pour objectifs de répondre au besoin d'accompagnement des tuteurs dont la fonction apparaît décisive pour la qualité du dispositif. Réussir le Service Civique repose sur une bonne compréhension de l'esprit et des particularités du statut de volontaire, sur la mise en œuvre et l'accompagnement de ces principes sur le terrain.

Le tuteur occupe la fonction pilier du Service Civique. Pour mener à bien sa mission, il est important qu'il soit épaulé et qu'il connaisse les outils à sa disposition. C'est pourquoi ce premier module de formation avait pour objectifs d'accompagner les 15 tuteurs présents, quelle que soit leur expérience, afin de garantir le bon

fonctionnement et développement du Service Civique. Plus précisément, il s'agissait de diffuser les outils créés par l'Agence du Service Civique mais aussi de recenser les différentes pratiques, d'écouter les craintes ou difficultés exprimées par les tuteurs, de favoriser l'échange d'expériences afin de pouvoir mieux les soutenir. Les réactions sont d'emblée positives et une seconde formation de tuteurs sera programmée courant 2013.

► CONTACT

Retrouvez les outils sur le site
<http://www.service-civique.gouv.fr>

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS
Hervé LE DEUFF 02 96 62 83 72
et Lysiane POSTIC 02 96 62 83 30

151

contrats signés (depuis le début du dispositif)

67

volontaires en activité en 2012

63

structures agréées dans le département

Le Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB)

**Comment créer une association ?
Comment convoquer une AG
extraordinaire ? Comment
demander une subvention ?
Comment bâtir un compte de
résultat ? Quel est le coût d'un
salarié ? A qui puis-je m'adresser
pour établir les bulletins
de paie ?**

Chaque année, le CRIB répond à 500 questions !

La création du CRIB fait suite aux états généraux du sport, où un besoin d'information et de conseil sur la vie associative est apparu. Ce service est destiné aux personnes désireuses de créer une association, aux dirigeants, salariés, bénévoles, adhérents, élus...et associations employeurs !

Le CRIB des Côtes d'Armor est né en janvier 2004 d'un partenariat entre :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor (D.D.C.S)
- Le Conseil Général des Côtes d'Armor
- La Mairie de Saint-Brieuc
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif

Membre du réseau Mission d'Accueil

et d'Information des Associations (MAIA), le CRIB dispose de nombreux partenaires (URSSAF, DIRECCTE-ex direction du travail, DDCS, ...) qui permettent de fournir des informations précises sur les problématiques quotidiennes des associations.

Le CRIB assure un premier niveau de conseil en matière juridique, administrative et comptable et, d'une manière générale, répond à toute question qui toucherait à la vie de l'association.

Par l'organisation de soirées d'informations à thèmes, en partenariat avec la DDCS des Côtes d'Armor, le CRIB contribue à la formation du monde associatif (aide au montage de dossiers de subventions, information sur la convention collective du sport, aide portant sur le droit social et la gestion des ressources humaines...)

Le site internet propose aussi des outils aux associations sportives (fiches associatives, simulation de salaires...). <http://cotesdarmor.franceolympique.com>, Section CRIB Côtes d'Armor.

Par ailleurs, l'URSSAF a désigné le CRIB comme « tiers de confiance » pour établir les bulletins de salaires

et les obligations déclaratives en matière sociale. Déjà 75 associations sportives (clubs, comités départementaux, ligues régionales...) font confiance au CRIB pour établir leurs fiches de paie et déclarations sociales. PENSEZ-Y !



Le CRIB est à votre écoute du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 (16h00 le vendredi).

▶ CONTACT

M. Etienne JEHANNO
Maison Départementale des Sports
18, rue Pierre de Coubertin
22440 Ploufragan
Tel : 02 96 76 25 05
cribcotesdarmor@gmail.com

<http://www.associations.gouv.fr>
<http://www.guidepratiqueasso.org>



<http://www.associations.gouv.fr>



<http://www.guidepratiqueasso.org>

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité : une alliance entre soutien aux apprentissages scolaires et ouverture culturelle

La vie d'un enfant ne se résume pas qu'à l'école. Etre épanoui, avoir confiance en soi, être intéressé par ce qui l'entoure... sont des facteurs qui contribuent au bien être et au bon développement de l'enfant. Considérant que certains jeunes (primaires, collégiens) ont besoin d'être rassurés, accompagnés, encouragés dans leur parcours scolaire et leur vie quotidienne, le CLAS peut être un outil pertinent au profit de l'épanouissement de l'enfant mais aussi de sa famille.

En proposant, sur le temps péri-scolaire, une aide aux apprentissages scolaires (aide aux devoirs, organisation du travail...) couplée à des activités collectives culturelles ou de loisirs, le CLAS, dont les périmètres sont définis par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité,

s'inscrit dans cet objectif. L'enfant est au cœur du projet - l'implication des parents est aussi encouragée et peut prendre différentes formes (activités parents / enfants, animations proposées en famille, exposition des travaux réalisés par les enfants...) l'objectif étant de valoriser l'enfant et ses compétences auprès de ses parents, d'apprivoiser une complicité, un moment de partage.

Sur le département, 7 CLAS ont été validés par le comité de pilotage (DDCS, CAF et en partenariat avec la Direction Académique) pour cette année 2012 - 2013 :

- 3 sur la Ville de Saint-Brieuc qui accueille les enfants du primaire (Centres Sociaux de la Croix Lambert, du Plateau et du Point du Jour),
- 1 porté par la Ville de Plédran (primaires de l'Ecole des Côteaux),
- 1 développé par le Centre Social

de Dinan (primaires),
- 1 initié cette année par la Ville de Lamballe (primaires, collégiens, jeunes hébergés par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile et jeunes Gens du Voyage)
- 1 assuré par l'association Itinérance (Gens du Voyage résidant sur les aires d'accueil).

Outre les crédits de l'ACSé (Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances) accordés aux actions développées sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (soit, pour 2011 - 2012 : 15 450 €), ces projets bénéficient aussi d'une aide précieuse de la CAF (Prestation de Service : 34 133€) et du soutien des collectivités territoriales (29 199 €).

Enfin, il est important de souligner le concours précieux des bénévoles - solidarité indispensable au maintien de l'action, complémentarité reconnue des animateurs.

► CONTACT

Contact : Isabelle BERTHO, Conseillère Sociale DDCS 02 96 62 83 59 isabelle.bertho@cotes-darmor.gouv.fr

Label régional « Sport handicaps Bretagne »

Dorénavant, ce label se substitue au label Costarmoricaïn appelé « Sport handicap 22 ».
Il peut être accordé aux associations sportives qui s'engagent à respecter un cahier des charges précis et à adopter une démarche de progrès.

Ses objectifs sont les suivants :
- Favoriser l'intégration et la mixité des personnes en situation de handicap de façon pérenne dans les associations bretonnes.
- Être conseillé dans l'accueil et l'accompagnement de ce public et valoriser la démarche d'intégration.

- Inciter les associations à garantir la qualité de l'accueil et la sécurité des pratiquants.
- Pouvoir bénéficier du soutien des partenaires (en particulier des comités régionaux handisport et sport adapté).

Le label est attribué pour la durée d'une olympiade, soit 4 années. Une évaluation annuelle des associations est effectuée pour constater le respect des éléments du cahier des charges. Si l'évaluation est positive, l'association labellisée perçoit chaque année une subvention forfaitaire du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Le dossier de demande de labellisation sera téléchargeable à partir de 2013 sur le site <http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/> (rubrique CNDS/sport handicap).

En 2012, 12 associations ont été labellisées dans les Côtes d'Armor.

► CONTACT

DRJSCS Bretagne :
Pascal DURAND
02.23.48.24.23.

DDCS 22 : Cathy MALFOIS
02.96.62.83.62.

Concours régional de clips sur la thématique des incivilités

«La jouer loyal, c'est pas si bête !»



Cliquer sur le visuel pour consulter le document

Pour la seconde année, la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Bretagne organise, en

partenariat avec la MGEN, la MAIF, le rectorat d'académie et les médaillés jeunesse et sport, la 2ème édition du concours régional de clips sur la thématique des incivilités et des violences en milieu sportif intitulé « la jouer loyal, c'est pas si bête ! ».

Cet appel à projet s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans licencié(e)s dans une association sportive Bretonne, quelle que soit la discipline pratiquée, les activités pratiquées dans les milieux scolaires et universitaires étant incluses.

L'objectif consiste à réaliser un clip « fiction » d'une minute trente secondes pour faire passer un message sur les vraies valeurs du sport. Une dotation globale de 4 000 Euros

récompensera les meilleurs clips !
Date limite d'envoi des clips : le 24 mars 2013.

Vous souhaitez vous faire accompagner ? Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?
<http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/Soiree-de-remise-de-prix-aux,259.html>
Facebook : « concours.clips »
Courriel : concours.clips@gmail.com

▶ CONTACT

Caroline DELEMER
Professeur de sport
DRJSCS de Bretagne
caroline.delemer@drjscs.gouv.fr
Tél : 02 23 48 24 91

Educateurs sportifs et carte professionnelle

Selon l'article L. 212-1 du Code du Sport, « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification ».

Exception faite, comme le précise l'article L. 212-2 du Code du Sport « lorsque l'activité s'exerce dans un environnement spécifique* impliquant le respect de mesures de sécurité particulières où seule la détention d'un diplôme permet son exercice ».

Toute personne concernée par ces dispositions doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Pour le département des Côtes d'Armor, cette

déclaration se fait auprès du pôle « Mission Protection des Publics » de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette déclaration donne droit à la délivrance d'une carte professionnelle, renouvelable tous les 5 ans. Elle mentionne notamment l'ensemble des prérogatives du diplôme. Cette carte permet donc à tout employeur de vérifier si son titulaire a les compétences requises pour encadrer contre rémunération la ou les activités sportives liées à son établissement d'activités physiques et sportives. Si cette activité est susceptible d'être exercée dans plusieurs départements, la déclaration est effectuée auprès du préfet du département où l'intéressé a sa principale activité.

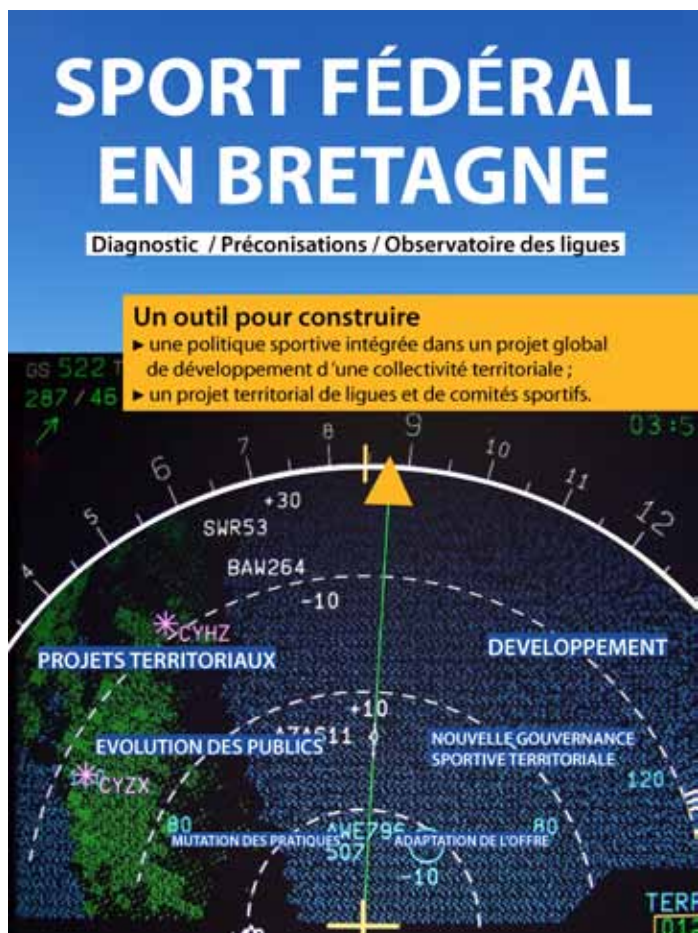
Pour autant, cette déclaration ne concerne pas les agents de la fonction publique territoriale dans l'exercice de leur cadre d'emploi. Le formulaire peut être téléchargé

sur la page internet suivante : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Sport/Reglementation-des-activites-physiques-et-sportives-APS>
* Il faut comprendre par activités spécifiques : la plongée en scaphandre en tous lieux, en apnée en milieu naturel et en fosse de plongée, le canoë-kayak et ses disciplines associées en rivière de classe supérieure à trois, la voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri et, quelle que soit la zone d'évolution, le canyonisme, le parachutisme, le ski, l'alpinisme et ses activités assimilées, la spéléologie, le surf de mer et le vol libre à l'exception de l'activité de cerf-volant acrobatique et de combat.

▶ CONTACT

Soizic LEPALLEC
Tél : 02.96.62.83.73.
soizic.le-pallec@cotes-darmor.gouv.fr

Bretagne : le Diagnostic Territorial Approfondi en matière de sport est disponible en ligne



Cliquer sur le visuel pour consulter le diagnostic

► CONTACT

L'ensemble des éléments sont disponibles sur le site internet de la DRJSCS, et en cliquant sur le visuel ci-dessus
Contact : Romain VALDENNAIRE 02.96.62.83.68. romain.valdenaire@cotes-darmor.gouv.fr

Formation « des livres pour se rencontrer » proposée par la DDCS

Un livre, ça s'emmène aussi à la plage...

Désacraliser le livre au profit de son utilisation et de son appropriation, faire apparaître la dimension du livre comme « lieu de rencontre », favoriser les partenariats avec les bibliothèques...

La formation proposée par la DDCS et Accès Armor abordera ces questions lors de trois journées destinées - gratuitement - aux animateurs du département. Quels livres choisir, comment les

mettre à disposition des enfants pour susciter l'envie de feuilleter, quel usage peut-on en faire ?

Afin de répondre à vos attentes et propositions, la formule choisie est la suivante :

- la première demi-journée a eu lieu le 7 décembre au salon du livre de Ploufragan dans le cadre d'une exposition sur la littérature jeunesse. Une rencontre a eu lieu avec Jacques LIZANO, auteur illustrateur de bandes dessinées pour enfants. Un temps a été consacré à la préparation des deux journées de formation suivantes:

- La deuxième journée aura lieu le 31 janvier, au centre social de Ploufragan, à 15H00

- La troisième journée aura lieu au mois de mars 2013, la date restant à fixer.

► CONTACT

Contact et inscription :
Gaëlle Lefeuvre
02 96 62 83 26
gaelle.lefeuvre@cotes-darmor.gouv.fr

Bilan de la soirée sur l'engagement bénévole



Dans le cadre de la journée mondiale du bénévolat, la soirée sur l'engagement bénévole, organisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor, s'est tenue le vendredi 23 novembre 2012 de 18h00 à 20h30 au restaurant d'application « Le Grand Large » à Ploufragan.

Les deux thèmes abordés lors de cette soirée étaient « Relations bénévoles/institutions » et « bénévole, aujourd'hui... et demain ? ». C'est avec une méthode originale,

à savoir le théâtre forum, que cette double problématique a été traitée. Cette approche a favorisé des échanges et des débats interactifs entre les 80 personnes présentes et la troupe de théâtre.

Améliorer la communication, rendre plus lisible l'information qui est très diverse, permettre aux bénévoles de se former, prendre en considération la complexité de l'investissement bénévole dans notre société sont autant de questions qui ont été abordées et qui méritent une attention particulière.

Le temps de la soirée, toujours trop court, n'a pas permis d'approfondir l'ensemble des questions mais des occasions se présenteront en 2013 pour avancer sur ces sujets.

► CONTACT

M. Hervé LE DEUFF
02 96 62 83 72
herve.le-deuff@cotes-darmor.
gouv.fr

Pour toute information complémentaire :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale>

Bilan de la rencontre départementale des professionnels de l'animation-jeunesse du 27 novembre 2012.

Les partenaires de la charte éducative territoriale ont proposé aux professionnels de l'animation-jeunesse du département de se réunir mardi 27 novembre, pour échanger sur leurs pratiques. C'était aussi l'occasion de réactiver le réseau.

Cette journée a été conçue pour laisser une grande place au partage d'expériences, grâce à des ateliers

thématiques et à un espace dédié à des stands d'information.

La matinée a été consacrée à la présentation d'une étude du Conseil Economique Social et Environnemental Régional sur les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne.

Près d'une centaine de professionnels de l'animation-jeunesse du

département des Côtes d'Armor ont participé à la journée.

► CONTACT

Gaëlle Lefeuvre
DDCS Côtes d'Armor
02 96 62 83 26
gaelle.lefeuvre@cotes-darmor.
gouv.fr

Les tuteurs familiaux : on en a parlé dans le département

Le 8 novembre dernier, la DDCS et trois associations (UDAF-ACAP-APM) ont organisé une première journée de réflexion et de promotion de la fonction de tuteur familial en lui donnant un rayonnement interrégional.

Près de 80 personnes ont participé à cette manifestation (professionnels du secteur social, tuteurs familiaux en exercice, juges des tutelles...) en provenance de Bretagne et des Pays de la Loire.

La qualité des échanges et des débats, et notamment les différentes tables rondes, ont permis de mettre en lumière ces « tuteurs familiaux bénévoles », responsables

de la protection de leur proche et de leurs biens pour toutes les situations de la vie courante et bien souvent démunis devant des questions d'ordre technique. Pour répondre à ces besoins, une réponse existe en Côtes d'Armor qui repose sur des permanences physiques et téléphoniques d'information et des réunions publiques. Cette aide et ce soutien sont d'autant plus importants dans notre département que la protection juridique des majeurs (tutelle/ curatelle) est mise en œuvre par les familles elles mêmes, au profit d'un majeur sur trois faisant l'objet d'une mesure de protection, soit près de 2 800 personnes concernées sur les 8 400 majeurs protégés que comptent les

Côtes d'Armor.

Ces dispositifs gardent donc toute leur utilité et nécessitent d'être confortés et pérennisés dans leur fonctionnement et leur budget.

► CONTACT

Christophe BUZZI
Christophe.buzzi@cotes-darmor.gouv.fr
02.96.62.83.20.

Expérimentation relative à l'Allocation Adultes Handicapés dans les Côtes d'Armor

Les Côtes d'Armor, la Sarthe, et la Marne ont été retenus, par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP), en consultation avec la Caisse Nationale de Solidarité Active (CNSA), pour mener un travail de terrain partenarial visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées et en particulier celle des bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH).

Ce travail passe à la fois par une meilleure lisibilité des dispositifs d'insertion professionnelle existants sur les territoires et par le suivi des

décisions et orientations prises en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) en terme d'orientation professionnelle.

Les solutions qui seront déterminées, et si possible mises à l'épreuve lors d'un premier test de faisabilité, donneront lieu à une mutualisation puis une communication au niveau national.

Ce travail de terrain sera mené avec l'appui de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) afin de pouvoir capitaliser les enseignements des différentes expériences et d'en tirer les bonnes pratiques. Un rapport de synthèse sera rédigé par l'ANSA puis transmis à la DGCS, à la DGEFP et à la CNSA ainsi qu'aux territoires impliqués.

Participent à cette expérimentation pour les Côtes d'Armor : la Direccte Bretagne, la DRJSC et la DDCS 22, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, ainsi que d'autres acteurs qui pourraient apporter un éclairage spécifique sur la question (Pôle emploi, Agefiph ...).

► CONTACT

Francis RENARD
DDCS 22
Tél : 02.96.62.83.58.
francis.renard@cotes-darmor.gouv.fr

Des distinctions honorifiques pour reconnaître

l'engagement des bénévoles

Présentées sous formes de médailles d'or, d'argent, de bronze et de lettres de félicitation, les distinctions honorifiques attribuées par le ministère des Sports de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative sont destinées à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement exemplaire au service de l'éducation physique, des sports, des mouvements de jeunesse ou des activités socio-éducatives.

Quatre grades existent dans ces distinctions :

- La lettre de félicitations de la Jeunesse et des Sports destinée aux personnes émérites qui s'investissent dans la vie associative, dans les projets d'utilité sociale et qui ne totalisent pas encore les années d'ancienneté pour prétendre à une

médaille

- La médaille de bronze pour 8 ans d'ancienneté au minimum
- La médaille d'argent pour 12 ans d'ancienneté au minimum dont 4 ans dans l'échelon bronze
- La médaille d'or pour 20 ans d'ancienneté au minimum dont 8 ans dans l'échelon argent.

Chaque année, ces distinctions honorifiques sont remises à l'occasion d'une cérémonie qui se tient en Préfecture. Pour l'exercice 2012, la cérémonie s'est déroulée le 06 décembre dernier : 51 médailles ont été remises à cette occasion (2 d'or, 8 d'argent et 41 de bronze).

Pour les exercices à venir, la commission d'instruction souhaite que les mouvements d'éducation populaire s'inscrivent dans une démarche dynamique de proposition afin de valoriser les nombreux bénévoles engagés dans ce secteur.

Les mémoires de proposition comportant un état des services rendus à la cause du sport ou de la jeunesse, sont à déposer auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

▶ CONTACT

Mme Françoise KOUKEZIAN
DDCS des Côtes d'Armor
Tél : 02.96.62.83.20.

francoise.koukezian@cotes-darmor.gouv.fr

ou

Comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports des Côtes d'Armor - Maison départementale des Sports - 18 rue Pierre de Coubertin 22440 Ploufragan

Les différents formulaires peuvent être téléchargés sur la page internet suivante :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Distinctions-honorifiques/Medailles-jeunesse-et-sports-derniere-mise-a-jour-12-04-2012>

Bilan de la journée accueils de mineurs dans le monde rural

Le 16 octobre 2012, la DDCS, l'association « Bienvenue à la Ferme » basée à la Chambre d'Agriculture et la Direction Enfance Famille du Conseil général présentaient ensemble les différentes possibilités d'accueil d'enfants dans des fermes ou des familles du monde rural devant une vingtaine de candidats ou de familles déjà engagées dans cette activité en pleine expansion.

Les participants ont pu visiter à cette occasion « La ferme des prés » de M.

et Mme Charles qui pratiquent cette activité depuis une trentaine d'années maintenant à La Harmoye dans leur ferme équestre.

La plupart des postulants recherchent la perspective d'un revenu complémentaire et une ouverture vers le tourisme, le patrimoine, les métiers du service et de l'animation... Il s'agit d'une diversification qui est encadrée par des règlements précis et des partenaires institutionnels que ces familles doivent apprendre à connaître.

Les contacts ont été chaleureux et les accueils d'enfants à la découverte du monde rural paraissent appelés à se développer rapidement.

▶ CONTACT

Contact :

André COLLEU

02 96 62 83 49

andre.colleu@cotes-darmor.gouv.fr

Brèves



Le bilan de campagne C.N.D.S. 2012 en ligne

Pour l'exercice 2012, 1 954 561 Euros ont été affectés au profit du sport dans les Côtes d'Armor. Ont ainsi pu être cofinancés par l'Etat des projets de constructions d'équipements sportifs, des travaux de mise en accessibilité ainsi que de nombreux projets portés par des clubs et comités sportifs départementaux en matière d'emploi, de formation et de projets spécifiques visant notamment à corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive.

Le bilan de cette campagne de financement est consultable à l'adresse internet suivante : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Sport/CNDS>

Associations cofinancées par des crédits d'Etat : n'oubliez pas de produire votre compte-rendu financier

Dans le cadre de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en accord avec un arrêté du Premier ministre

daté du 11 octobre 2006, les associations ayant bénéficié d'une subvention ont l'obligation de produire un compte-rendu financier auprès de l'administration leur ayant octroyée. Il doit notamment être établi avant toute nouvelle demande de subvention. Seules, les fiches numérotées 6-1, 6-2 et 6-3 du dossier CERFA n°12156V3 doivent être utilisées et ce, pour chacune des actions cofinancées.

Le formulaire peut être téléchargé à l'adresse internet suivante : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Sport/CNDS>

Réunions d'information sur les métiers, les diplômes et le dispositif VAE

La DDCS 22 assure une mission de formation initiale et continue aux métiers relevant du sport et de l'animation. Vous êtes à la recherche d'informations pour travailler à titre permanent ou temporaire dans les métiers du sport et de l'animation, ou tout simplement vous souhaitez obtenir des renseignements relatifs aux formations ou au dispositif de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ... alors inscrivez-vous à l'une à l'une des réunions d'information portant sur les diplômes et métiers de l'animation et/ou à l'une des réunions d'information présentant le dispositif VAE. La DDCS 22 propose une réunion tous les deux mois dans ses locaux.

Contact : DDCS 22
Tel : 02 96 62 83 46 ou 02 96 62 83 72

ZOOM sur ...Noël

Pour cette fin d'année, le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) co-animé

par la DDCS, a édité le 34ème zoom intitulé « Noël ». Ce dossier à thème est consultable par le lien suivant :

<http://www.parents-cotesdarmor.org/documentations/category/17-articles>

Bonne lecture et bonnes fêtes !

Bilan de la formation « voir, regarder, échanger » proposé par la DDCS

La DDCS et l'Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse (UFFEJ), ont proposé trois journées de formation autour de l'image dont la dernière a eu lieu le 04 décembre 2012. Diverses problématiques ont été abordées : quels films peut-on regarder avec des enfants, des adolescents? Quel projet mettre en œuvre? Peut-on s'affranchir des films « grand public » et intéresser les jeunes à des films moins accessibles?

Ces journées ont permis, autour de visionnage de film, d'échanges, et de manipulation (pocket caméra), de proposer des modes d'intervention possibles, ainsi que des idées d'ateliers.

Contact : UFFEJ : 02 96 61 11 76

La DDCS prépare un livret intitulé « pour un sport ensemble »

Pour favoriser l'accès des pratiques sportives à tous les publics, la DDCS travaille actuellement sur la réalisation d'un livret club intitulé « Pour un sport ensemble / accueillir des personnes handicapées ». Edité à 2 500 exemplaires, il sera envoyé aux associations sportives et aux communes des Côtes d'Armor au cours du mois de février 2013.

Contact : Cathy MALFOIS, DDCS
02.96.62.83.62.



DDCS 22

Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor
1 place Général de Gaulle CS 32370 22023 SAINT-BRIEUC cedex 1
Tél : 02 96 62 08 09 ddcs@cotes-darmor.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor -DDCS

Où nous trouver ?

1 rue du Parc - BP 2232
22 023 SAINT BRIEUC cedex 1

Téléphone standard : 02.96.62.08.09
Fax : 02.96.33.77.07
courriel : ddcs@cotes-darmor.gouv.fr

Horaires d'accueil du public

Lundi : 9h 12h30 - 14h 17h
Mardi, mercredi, jeudi : 9h à 12 h - 14h 17h
Vendredi : 9h à 12 h - 13h30 17h
Vendredi et veilles de jours fériés : fermeture à 16h15
NB : les accès à nos étages (4ème et 5ème) sont sécurisés – Utilisez l'interphone

Souhaitez-vous nous écrire ?

Préfecture des Côtes d'Armor
DDCS des Côtes d'Armor
1 place du Général de Gaulle - CS 32 370
22 023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Pour disposer de tous les éléments d'actualité, consultez notre site internet :
<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale>

Les numéros utiles :

115 : dispositif départemental de veille sociale
119 : enfance en danger
114 : numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives
15 : SAMU 17 : police 18 : pompiers
112 : tous types d'urgence, depuis tous les pays européens
Drogues info service : 01 70 23 13 13 (information, aides sur les addictions aux drogues et à l'alcool)
Écoute alcool : 0 811 91 30 30 (soutien, informations sur les effets, les risques)
Suicide écoute : 01 45 39 40 00 (pour rompre le mur du silence, exprimer sa souffrance)
Aide aux victimes de violences / violences conjugales : 3919
Le 08 Victimes : 08 842 846 37 (informations à l'intention des victimes ou des proches de victimes d'agressions, de vols, d'escroqueries, d'accidents de la route ou d'autres infractions)
Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : 3977
SOS viols femmes Informations : 0 800 05 95 95
SOS enfants disparus : 116 000
Allô service public : 3939 (la première réponse à toutes les questions administratives)
SOS Loyers impayés : 08 05 10 60 75

